



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 11 février 2020

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 10 FEVRIER 2020

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Le Président : M. Christophe Patarin

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 10 février 2020:

1. 41 membres étaient présents, 7 excusés et 2 absents (M. Dominique Klinkenbergh & M. Valentin Rais)
2. Le Conseil Communal a adopté par 39 oui, 0 non et 0 abstention l'ordre du jour modifié de la séance du 10 février 2020;
3. Le Conseil Communal a adopté par 33 oui, 0 non et 6 abstentions le procès-verbal modifié de la séance du 2 décembre 2019;
4. Le Conseil Communal a adopté par 38 oui, 1 non et 0 abstention le préavis municipal N° 02/2020: Demande de crédit de CHF 115'000.—TTC concernant le remplacement d'un collecteur d'eaux claires ; Gare de le Muids - Ruisseau Le Bix ;
5. Le Conseil Communal a adopté par 29 oui, 4 non et 6 abstentions le préavis municipal N° 03/2020: Demande de crédit de CHF 26'000.—TTC pour l'achat d'un véhicule électrique pour le service des bâtiments et déchetterie ;
6. Le Conseil Communal a procédé à l'élection de M. Nicolas Vout pour la Commission de Gestion et à l'élection de M. Olivier Badan ainsi que M. Alessandro Gassmann pour la Commission de recours en matière d'impôts et a procédé à la nomination de Mme Gwendoline Nydegger auprès du Réseau d'Accueil des Toblerones ;
7. Le Conseil Communal a adopté par 31 oui, 0 non et 8 abstentions le préavis municipal N° 01/2020: Zone réservée communale (art. 46 LATC)

La séance est levée à 22h20

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 10 février 2020

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 4,5 et 7 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Christophe PATARIN



La Secrétaire
Maryline THALMANN GIAVINA